



## Votations du 12 mars 2023

L'initiative 179, une nouvelle attaque contre les PME

## Élections cantonales 2023

Découvrez les candidats soutenus par la FMB!

## Cité-métiers.ch, l'expo

Un franc succès et une excellente mise en valeur des métiers du bâtiment

## Editorial



**2023 est une année politique très importante pour notre canton, qui verra se cumuler les élections cantonales et fédérales.**

Si nous reviendrons cet automne sur ces dernières prévues le 22 octobre 2023, l'actualité immédiate, les 2 et 30 avril prochains, c'est le renouvellement du Grand Conseil, ainsi que du Conseil d'État.

**Pierre-Alain L'HÔTE**  
Président FMB

À l'évidence, malgré une situation socio-économique et politique très tendue (pandémie, énergie, climat, pénuries, inflation, conflit armé), Genève continue de remarquablement bien tirer son épingle du jeu. Alors pourquoi parler de croisée des chemins, s'inquiéter pour notre avenir, thématiser différents dossiers comme autant de risques, d'enjeux, de défis ?

La raison en est très simple : si nous n'avons probablement pratiquement jamais aussi bien vécu dans toute l'Histoire de l'humanité qu'à Genève en 2023, nous le devons en très grande partie à nos entreprises, notre tissu économique, nos conditions-cadres.

Or, les attaques se multiplient. Frontales parfois, avec des initiatives outrancières comme celles sur la fiscalité (dont l'IN 179 sur laquelle nous votons le 12 mars 2023) ou sur le salaire minimum malheureusement acceptée en votation populaire et dont nous ne cessons de compter les effets pervers jour après jour, comme la quasi disparition des jobs d'été. Sournoises souvent, comme quand le Conseil d'État renonce à toute forme de négociation, de dialogue, de concertation ou quand il publie un document



sur l'aménagement du territoire illustré par des photos évoquant l'oisiveté, le farniente, la décroissance et l'absence de toute activité économique. Navrant.

Il s'agit donc de poser les jalons d'une législature plus apaisée et responsable, avec une claire majorité favorable à l'économie, l'emploi, la formation des jeunes, la transition énergétique, la préservation de notre système social, probablement le plus généreux au monde. Nos PME et artisans le méritent.

Le 16 février dernier, à l'occasion de la Convention du bâtiment 2023, près de 400 personnes ont pu faire la connaissance de candidates et candidats au Grand Conseil soutenus par les métiers du bâtiment, qui s'engagent en faveur de ces objectifs. Le succès de la manifestation est le signe d'une prise de conscience salutaire !

Que toutes et tous trouvent ici la reconnaissance de notre secteur économique.

Le 2 avril 2023, votons bâtiment !

## Votations du 12 mars 2023 Initiative 179 : les PME en ligne de mire

**Le 12 mars prochain, le peuple genevois se prononcera sur l'initiative cantonale 179 qui vise une imposition complète des dividendes. Dans leur campagne, les initiants comptent sur un réflexe « anti-riches » et affirment à tort que cette initiative ne vise que les « gros actionnaires ». Or, comme souvent avec ce type d'initiative en matière fiscale, ce sont bel et bien les patrons et patronnes de PME qui seraient touchés de plein fouet. La FMB appelle à rejeter clairement cette nouvelle attaque de la gauche contre les PME et les emplois qu'elles génèrent. Il faut cesser de diaboliser celles et ceux qui font la richesse de notre économie et assurent la diversité des emplois !**

Selon le système fiscal actuel, les bénéfices générés par une société sont imposés deux fois. Une première fois auprès de la société par le biais de l'impôt sur le bénéfice, une seconde fois auprès des actionnaires par le biais de l'impôt sur le revenu lorsque des dividendes leur sont distribués.

Les dividendes étant la tranche du bénéfice de l'entreprise distribuée aux sociétaires (détenteurs de parts de l'entreprise), ces derniers ne sont imposés que partiellement lorsque les parts détenues représentent plus de 10% de la société. En effet, les bénéfices étant taxés deux fois (double imposition), tous les pays de l'OCDE, de même que tous les cantons suisses, ont introduit des mécanismes pour atténuer cette double imposition. C'est ce que l'on appelle l'imposition partielle des dividendes.

Ainsi, à Genève, dès lors qu'une personne détient au moins 10% des actions d'une entreprise, constituée en SA ou Sàrl, ce sont 70% des dividendes qu'elle touche qui sont taxés. Avec l'initiative cette proportion passerait à 100%, ceci alors que les cantons voisins (Vaud, Valais, etc.) continueront de taxer une partie seulement des dividendes. Pour les patrons de PME concernés, la tentation sera grande de se déplacer dans le canton voisin. Sachant au surplus qu'à Genève seuls 4,2% des contribuables paient près de 50% de l'impôt cantonal sur le revenu, toute augmentation de l'impôt menace le fragile équilibre de la pyramide fiscale genevoise.

Pourquoi l'initiative toucherait en premier lieu les PME ? Car il est peu probable qu'une personne détienne à elle seule 10% d'une entreprise cotée, telle une grande banque ou une multinationale. Les personnes qui détiennent 10% ou plus d'une société sont généralement celles qui ont créé l'entreprise ou qui la possèdent, souvent conjointement avec d'autres membres de la famille, et qui y sont actives, ce qui est souvent le cas dans une PME.

L'initiative 179 va donc toucher en premier lieu les patrons de PME, c'est-à-dire le cœur de notre tissu économique, essentiellement constitué d'entreprises de moins de 250 emplois. Rappelons que les PME sont au nombre de 42'000 à Genève et représentent 230'000 emplois.

Malgré ce constat, de constantes attaques de la gauche, à l'image de cette initiative, mettent en danger l'équilibre fiscal et le maintien d'un tissu diversifié de PME. Pourtant, à Genève, lors de la votation sur la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) en 2019, les entrepreneurs avaient déjà consenti à une augmentation d'impôts sur les dividendes. Aujourd'hui, l'encre de la RFFA est à peine sèche que l'on souhaiterait augmenter à nouveau la fiscalité.

Cette initiative n'est pourtant que la première d'une série de textes existants pour alourdir la fiscalité. Plus d'une dizaine de projets visant une augmentation de la fiscalité sont en attente de traitement devant le Parlement genevois. Taxe dite « de solidarité », augmentation de l'impôt sur la fortune, doublement de l'impôt immobilier complémentaire, introduction d'un impôt sur les successions et autre suspension du bouclier fiscal sont autant de projets qui menacent la stabilité fiscale du canton et nuisent à la prévisibilité indispensable à la bonne marche des entreprises. Genève est déjà le canton présentant la charge fiscale la plus élevée de Suisse, ne l'augmentons pas encore plus !

**Le 12 mars 2023, il convient donc de refuser fermement l'initiative 179.**



## Élections cantonales 2023 - Genève à la croisée des chemins!



Le dimanche 2 avril 2023 se déroulent l'élection du Grand Conseil et le premier tour de l'élection du Conseil d'État. Comme chaque élection, celle-ci revêt une importance capitale pour l'avenir du canton. Les défis à relever ne manquent en effet pas. De l'aménagement du territoire à la mobilité, des marchés publics aux processus d'autorisation de construire, de la transition énergétique à la formation professionnelle, si la législature qui s'achève a permis certaines avancées, force est de constater que la situation n'est pas optimale. Et il n'y a aucun mystère ; la composition politique du Grand Conseil et du Conseil d'État sera déterminante lorsqu'il s'agira de trouver des solutions... ou pas. Crédits d'investissement, critères d'adjudication des marchés publics, transports professionnels ou encore projets de déclassements de terrains, toutes les décisions dont dépendent l'avenir de Genève et la santé de ses entreprises sont prises d'une manière ou d'une autre par nos Autorités élues. On ne le soulignera jamais assez : tout le monde ne s'intéresse pas à la politique, mais la politique s'intéresse à tout le monde. Le message est donc clair : **le 2 avril, votez et faites voter !**

Dans le cadre de la campagne électorale, la FMB a organisé le 16 février dernier une nouvelle Convention du bâtiment. Cet évènement majeur, qui se tient lors de chaque élection cantonale depuis 1993, a été l'occasion de présenter les candidates et les candidats soutenus par la FMB, ainsi que les priorités de l'industrie genevoise de la construction pour la législature à venir. Signe s'il en est de l'importance des élections en 2023, cette édition a battu tous les records avec près de 400 participants.

### Explications et recommandations de la FMB

Les élections du Grand Conseil et du Conseil d'État se déroulent selon des systèmes quelque peu différents. Un rapide résumé des caractéristiques et modalités de vote s'impose donc.

**Grand Conseil :** l'élection des Députés au Grand Conseil se fait en un seul tour, selon le système proportionnel. Le 2 avril, 691 candidats se présentent sur 12 listes. Le nombre de sièges à pourvoir est de 100 et pour être représentée au Grand Conseil, une liste doit atteindre le quorum de 7% des suffrages. Chaque électeur a 100 voix qui détermineront le nombre de sièges obtenus par liste.

Pour exprimer ses voix, l'électeur choisit soit l'une des 12 listes, soit la liste blanche ; dans ce dernier cas, il y inscrit un nom de liste et son numéro. Cette opération donne 100 voix à la liste choisie.

Ensuite, l'on choisit les candidates et candidats. Il n'y a aucune obligation de mentionner 100 noms, c'est un maximum. Dans le cas de l'utilisation d'une des 12 listes, l'on peut laisser les noms pré-imprimés tels quels (c'est le vote compact, qui donne une voix par nom), en biffer ou en rajouter de façon manuscrite (bulletin modifié, une voix par nom, pas de voix pour la personne dont le nom a été biffé). Mais dans ce cas, chaque nom ajouté issu d'une autre liste enlève également une voix (sur 100) à la liste choisie et la rajoute à la liste - par hypothèse différente - de la personne dont le nom a été ajouté. Si l'on utilise la liste blanche, chaque nom ajouté donne une voix à celui-ci et a la même incidence en termes de listes suivant que ce nom provient ou non de la liste choisie en tête de bulletin.

Dernier détail : si une liste blanche est utilisée sans mention de liste, chaque nom de candidat inscrit sur la liste attribue alors simplement une voix à la liste dont il est issu. Cela signifie que si le bulletin ne compte pas 100 noms, des voix de liste sont perdues.

**La FMB soutient 13 candidates et candidats, à découvrir ci-après, et vous recommande donc de les faire figurer sur la liste que vous aurez choisie, soit qu'ils s'y trouvent déjà, soit que vous décidiez de les rajouter, soit que vous les mettiez sur une liste blanche, mais alors en veillant à mettre un nom et numéro de liste sur cette dernière.**

**Conseil d'État :** le premier tour de l'élection des 7 membres du Conseil d'État se fait selon le système majoritaire : pour être élu, un candidat doit recueillir plus de 50% des voix. Si techniquement un seul tour pourrait donc suffire, dans les faits il est très peu probable que 7 candidats obtiennent la majorité absolue au premier tour. Un second tour sera donc tenu le 30 avril 2023, à la majorité simple. Pour cette élection, chaque voix attribuée à une personne lui revient. Il n'y a aucune obligation de voter pour 7 personnes et les listes n'ont ici aucune fonction élective.

**La FMB soutient 4 candidats et vous recommande donc de leur apporter vos voix :**

- **Nathalie FONTANET, Conseillère d'État, liste N° 7, PLR, les Libéraux-Radicaux Genève**
- **Delphine BACHMANN, liste N° 4, Le Centre**
- **Anne HILTPOLD, liste N° 7, PLR, les Libéraux-Radicaux Genève**
- **Xavier MAGNIN, liste N° 4, Le Centre**

Découvrez les candidates et candidats au Grand Conseil soutenus par la FMB dans les pages suivantes !

## Présentation des candidats 2023



### Cyril AELLEN

Avocat, Député, Parti libéral-radical genevois (PLRG).  
Liste N° 2, PLR Genève

“**Je veux m’engager en faveur de l’économie genevoise et promouvoir le savoir-faire local.**”

PERSÉVÉRANT ✓



### Diane BARBIÈR-MUELLER

Administratrice d’une régie immobilière genevoise, Députée, membre du Groupe FMB-Députés, Parti libéral-radical genevois (PLRG).  
Liste N° 2, PLR Genève

“**Pour que l’État traite les entrepreneurs et entreprises avec autant de respect que ses fonctionnaires.**”

JE ME BATS POUR UNE  
ÉGALITÉ DES CHANCES  
ET UNE ÉTHIQUE  
PROFESSIONNELLE  
ET POLITIQUE.

ÉGALITÉ/ÉTHIQUE ✓



### Jacques BÉNÉ

Directeur FER Genève (Fédération des entreprises romandes, Genève), Député, membre du Groupe FMB-Députés, Parti libéral-radical genevois (PLRG).  
Liste N° 2, PLR Genève

“**Sans le secteur du bâtiment, pas de formation professionnelle dynamique et pas de transition énergétique !**”

TOUJOURS ENVIE  
DE RÊVER! ✓



### Alain DE KALBERMATTEN

Acheteur, Conseiller municipal en ville de Genève, Le Centre Genève.  
Liste N° 5, Le Centre

“**Si nous désirons rester un secteur dynamique capable de rester leader sur notre territoire, il nous faut impérativement former la relève et aussi préparer nos futures générations aux métiers de demain.**”

CONSTRUIRE POUR L’AVENIR,  
FORMER POUR GRANDIR. ✓



### Anabela FRAGA

Administratrice d’une entreprise familiale, Conseillère municipale à Vernier, Le Centre Genève.  
Liste N° 5, Le Centre

“**Les métiers du bâtiment sont un secteur offrant un travail à des milliers de personnes, ainsi qu’une place d’apprentissage à beaucoup de jeunes. Les défendre, c’est soutenir l’emploi et la formation.**”

RÉSILIENTE,  
DYNAMIQUE, CURIEUSE ✓



### Adrien GENE CAND

Directeur adjoint dans le domaine bancaire, Député, membre du Groupe FMB-Députés, Parti libéral-radical genevois (PLRG).  
Liste N° 2, PLR Genève

“**Pour réaliser la transition énergétique : faisons confiance aux professionnels du bâtiment !**”

ENGAGÉ ✓



### Jean-Marc GUINCHARD

Consultant indépendant, Député, membre du Groupe FMB-Députés, Le Centre Genève.

Liste N° 5, Le Centre

“**Liberté – solidarité – responsabilité.**”

ENGAGÉ



### Anne HILTPOLD

Secrétaire générale adjointe de la CGI (Chambre genevoise immobilière), Conseillère administrative à Carouge, Parti libéral-radical genevois (PLRG).

Liste N° 2, PLR Genève

“**Fiscalité, mobilité, formation, emploi, relogement des entreprises et transition énergétique sont autant d'enjeux qui concernent de plein fouet la FMB. La FMB doit être l'interlocuteur privilégié pour y faire face lors de la prochaine législature. Je m'y engage.**”

ENGAGEMENT



### Christo IVANOV

Administrateur et chef d'entreprise, Député, Conseiller municipal en ville de Genève, membre du Groupe FMB-Députés, Union Démocratique du Centre, Genève (UDC-GE).

Liste N° 10, UDC

“**ICI, C'EST GENÈVE. Je dis ce que je fais et je fais ce que je dis.**”

AUDACE



### Véronique KÄMPFEN

Directrice de la communication FER Genève (Fédération des entreprises romandes, Genève), Députée, membre du Groupe FMB-Députés, Parti libéral-radical genevois (PLRG).

Liste N° 2, PLR Genève

“**Je m'engage pour une évolution du bâti qui concilie durabilité, esthétique et accessibilité.**”

DÉTERMINÉE



### Thierry OPPIKOFER

Journaliste, Directeur du Journal de l'Immobilier (Le Temps), Parti libéral-radical genevois (PLRG).

Liste N° 2, PLR Genève

“**Retrouver un bon sens constructif.**”

DÉBAT



### Matthieu STEINER

Architecte MA-HES, Conseiller municipal au Grand-Saconnex, Parti libéral-radical genevois (PLRG).

Liste N° 2, PLR Genève

“**Faire mieux avec moins.**”

CONSTRUCTIF



### Yvan ZWEIFEL

Secrétaire patronal d'associations professionnelles au GAP, Député, membre du Groupe FMB-Députés, Parti libéral-radical genevois (PLRG).

Liste N° 2, PLR Genève

“**Construire l'avenir de Genève, avec dynamisme et envie.**”

DYNAMIQUE

## Votations du 12 mars 2023 PLQ Bourgogne : OUI !

**Le 12 mars prochain, les citoyennes et citoyens de la ville de Genève votent sur la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève approuvant le projet de plan localisé de quartier N° 30 049 prévoyant la construction de bâtiments de logements et d'activités entre la rue de Bourgogne, la route des Franchises, l'avenue Soret et la rue du Dauphiné.**

La FMB ne se prononce que rarement sur les objets municipaux, mais en l'occurrence, même si cette votation ne revêt qu'un caractère consultatif, la décision ultime sur la mise en œuvre de ce PLQ appartenant exclusivement à l'État, l'enjeu est fondamental.



Il ne s'agit en effet ni plus, ni moins que de savoir si l'on veut continuer d'aménager, urbaniser et développer notre ville, notre canton, notre région de façon harmonieuse ou si, sous couvert d'arguments fallacieux, l'on ambitionne de revenir à une bourgade provinciale au charme désuet, qui fleure bon les années 50 avec le niveau de vie, d'équipements, de confort de l'époque.

Refuser ce projet, c'est dire à nos enfants que leur avenir n'est pas à Genève, que nous n'avons plus de place pour eux. C'est demander aux travailleurs locaux de s'exiler. C'est exprimer aux habitantes et habitants que nous n'avons pas la place de tous les loger. C'est fermer Genève à l'accueil. C'est priver de nombreuses entreprises et artisans, leurs employés, leurs apprentis de la possibilité de poursuivre leurs activités.

C'est pourquoi un OUI franc, ferme et massif s'impose !

## Votations et surenchère : ça suffit !

**Vous avez aimé le scrutin du 12 mars 2023 et ses outrances, notamment en matière fiscale ou d'attaques contre un aménagement du territoire raisonné, un urbanisme maîtrisé et responsable, vous aller adorer la suite...**

Ainsi, les objets qui concernent la fiscalité, en particulier des entreprises, se multiplient avec toujours la même dynamique : une gauche qui veut taxer plus lourdement ceux qui assurent déjà presque à eux seuls la substance fiscale de notre canton très gourmand en la matière, en mettant pêle-mêle dans le même panier les entreprises, les patrons, les actionnaires, les propriétaires, les entrepreneurs, les riches. Une gauche qui « invente » de nouveaux centres de dépenses en soutenant la création ex nihilo par milliers d'emplois inutiles et non productifs dans la fonction publique (c'est l'initiative 181 des syndicats dite « 1'000 emplois »). Et quand une partie plus raisonnable de l'échiquier politique veut légèrement desserrer l'étau, par exemple en tentant de s'attaquer à la taxe professionnelle, cet impôt injuste qui fiscalise l'outil de travail, cette même gauche déconnectée des réalités s'oppose évidemment.

Les scrutins se multiplient entre initiatives et autres référendums, et l'épuisement menace.

Pourtant, tout est question d'équilibre et de prévisibilité et Genève ne peut plus se permettre d'être l'otage de cette surenchère stupide, dangereuse et délétère en ce qu'elle stigmatise les PME et artisans qui assurent l'emploi, la formation, la prospérité cantonale et régionale.

Autre source d'inquiétude : l'aménagement du territoire. Il n'est bientôt plus un projet qui ne soit contesté par des coalitions hétéroclites dont la seule constante, ce qui les réunit, c'est un égoïsme désinhibé selon le bon vieux réflexe NIMBY qui se traduit par « je suis bien logé, mais il n'y a pas de raison que d'autres bénéficient également de cette chance à côté de chez moi ».

Cette vision provinciale de notre région démontre une méconnaissance crasse des mécanismes qui ont conduit à notre prospérité, notre attractivité, notre qualité de vie. C'est imaginer avec une arrogance nombriliste que Genève est une sorte de jardin d'Eden pour l'éternité et que ses habitants en seraient les élus. C'est pourtant oublier que ce qui ne croît pas et ne prospère pas périlite. Alors de grâce, un peu de modestie et de raison.

Il s'agira de s'en souvenir lors des élections cantonales des 2 et 30 avril 2023 et surtout lors des votations à venir, par exemple s'agissant du PLQ Acacias dont le refus sonnerait le glas d'une Genève ouverte au monde, accueillante, dynamique, capable de loger ses enfants.

Georges Brassens n'avait pas tort lorsqu'il moquait les imbéciles heureux qui sont nés quelque part en évoquant leur prétention que « l'air qu'ils emploient pour gonfler leurs baudruches, leurs bulles de savon c'est du souffle divin », ainsi que leur condescendance qui leur fait penser que « c'est pas un lieu commun celui de leur naissance, ils plaignent de tout cœur les pauvres malchanceux, les petits maladroits qui n'eurent pas la présence, la présence d'esprit de voir le jour chez eux ».

## Marché du travail : participez aux formations de l'OCIRT !

Chaque année, l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) propose des formations. Elles permettent d'approfondir ou mettre à jour ses connaissances sur des sujets en lien avec le monde du travail. La plupart d'entre elles sont gratuites. Certaines ont lieu sous la forme de webinaires, d'autres se déroulent en présentiel.

### A qui s'adressent les formations ?

Ouvertes à toutes et tous, les formations de l'OCIRT s'adressent néanmoins avant tout aux chefs d'entreprises du secteur privé, aux personnes en charge des ressources humaines, de la formation, de la santé et de la sécurité, aux salariés, aux stagiaires, aux femmes enceintes, aux représentants syndicaux ou patronaux. Elles s'adressent également à tous les préventeurs de la santé et de la sécurité au travail.

« Toutes nos formations ont pour objectif de sensibiliser les participants aux pratiques en vigueur dans des domaines en lien avec le respect des conditions de travail ou les normes d'exploitation commerciale à Genève. Elles visent également à approfondir les connaissances en santé et sécurité au travail et à faciliter leur adaptation au cadre légal », précise Marco Treglia, en charge de la formation à l'OCIRT. Les formations sont dispensées par des professionnels de cet office.

### Quels thèmes sont proposés ?

Les thèmes des formations sont variés. Pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023, l'OCIRT propose une vingtaine de sessions. La première formation a eu lieu le 24 janvier. Elle portait sur les conditions climatiques extrêmes et la protection de la santé au travail par grands froids.



Voici quelques exemples de formations à venir (dès le 14 mars) :

- Salaire minimum à Genève
- Consultation spécialisée interdisciplinaire en santé au travail (CIST) : fonctionnement, utilité et situations prises en charge
- Cadre légal des marchés publics genevois et rôle de l'OCIRT
- Stages en entreprise et premiers emplois : définitions et conditions de travail applicables
- Aménagement des locaux de travail : de la conception à la réalisation dans le respect des exigences légales en matière de santé et sécurité au travail
- Enregistrement du temps de travail : obligations et possibilité de renonciation ou de simplification
- Conditions climatiques extrêmes : protection de la santé au travail par fortes chaleurs
- Jeunes travailleurs et apprentis : conditions de travail et protections particulières

Les formations pour le 2<sup>e</sup> semestre seront publiées au début de l'été. Il est possible d'être informé régulièrement de l'offre de formation en s'abonnant à la Newsletter formations de l'OCIRT disponible en ligne.

### Comment s'inscrire ?

On peut s'inscrire aux formations en complétant le formulaire en ligne à l'adresse [www.ge.ch/c/formations-ocirt-catalogue](https://www.ge.ch/c/formations-ocirt-catalogue). L'inscription est obligatoire. Le nombre de places est illimité pour les webinaires, mais limité pour les cours qui ont lieu en présentiel. « La priorité est donnée aux entreprises et aux travailleurs du canton de Genève, mais des personnes extérieures peuvent évidemment y participer », précise Marco Treglia.

À noter que certaines formations en santé et sécurité au travail donnent droit à des crédits de formation continue.

### Cours de base en santé et sécurité au travail

Ce cours payant sur deux jours est proposé chaque année. Il s'adresse plus particulièrement aux chefs d'entreprise, aux coordinateurs de sécurité, aux personnes avec tâches dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail et au personnel des ressources humaines.

La finance d'inscription est de fr. 300.- par personne (repas non inclus). Le cours dispensé en présentiel est limité à 25 participants. Il allie théorie et exercices pratiques. Les connaissances sont évaluées par un test et un certificat OCIRT est délivré à l'issue de la formation.

Pour s'inscrire, ou pour davantage d'informations sur ce cours, rendez-vous sur <https://www.ge.ch/participer-aux-formations-ocirt/cours-base-sante-securite-au-travail>

## Cité-métiers.ch, l'expo – de l'importance de la transmission

**Initialement prévue en novembre 2021, puis reportée à 2022 pour cause de pandémie, Cité-métiers.ch, l'expo a une fois encore tenu ses promesses. La plus importante exposition de Suisse consacrée aux métiers et aux formations a fermé les portes de sa 7<sup>e</sup> édition le 27 novembre dernier en affichant une participation extraordinaire avec près de 100'000 visiteurs, écoliers, enseignants et parents, 6 jours durant.**

Situé au cœur du pôle construction et entièrement réalisé à l'aide de tubulaires, le stand Avenir Bâtiment s'est déployé dans un espace de 1'000m<sup>2</sup> et 7m de haut, au sein de la halle 6 de Palexpo. Utilisant les codes de la construction, son concept graphique et sa signalétique ont entièrement été repensés pour permettre aux métiers de valoriser leurs spécificités et au public de découvrir et expérimenter les multiples facettes et avantages des filières présentées.

Acteurs phares de cette exceptionnelle manifestation, les professionnels et apprentis présents ont vu de nombreux écoliers et adolescents arpenter les allées du stand Avenir Bâtiment, désireux de découvrir la richesse des métiers exposés.

Si l'orientation des jeunes élèves se montre encore très hasardeuse à cet âge, force est de constater que l'illustration par la pratique demeure un excellent moyen d'information et de sensibilisation à la diversité des métiers et des filières de formation. Du planter de clou chez les menuisiers, à la soudure chez les chauffagistes en passant par la construction d'un mur chez les maçons, les jeunes visiteurs ont pu s'essayer à de nombreuses activités.

En marge des animations proposées, une grande nouveauté a pris vie sous la forme d'un petit chantier en temps réel au centre du stand. Cette réalisation a permis de montrer différentes professions travaillant de concert à la concrétisation d'un projet commun. Pour matérialiser cet objectif, les métiers du bâtiment ont pu compter sur une collaboration inédite avec les associations de mandataires réunies sous la bannière de la FAI (Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève), également présente et très active pendant l'exposition. La Place des métiers a sans aucun doute contribué positivement à l'attractivité et à la perception des filières par l'ensemble des visiteurs du salon.

La SUVA, assurance accident obligatoire dans la construction, a également pris place aux côtés des métiers du bâtiment pour mettre en scène de façon ludique les risques sur les chantiers et surtout les moyens de s'en prémunir.

Plus que jamais, et à l'heure où l'automatisation et l'intelligence artificielle poussent les uns et les autres à se réinventer et à se repositionner, il est rassurant de constater que la transmission d'un savoir-faire et l'accompagnement de la relève nécessitent encore et toujours des professionnels humains expérimentés et engagés !

En attendant la prochaine édition de la Cité-métiers.ch, l'expo, la promotion des métiers se poursuit, avec la vitrine des métiers du bâtiment, sise au Pont Rouge. Rénové en 2021, cet outil didactique permet aux écoliers accompagnés de leurs enseignants de découvrir les métiers du domaine de la construction. Sans oublier la présentation des métiers sur [www.avenir-batiment.ch](http://www.avenir-batiment.ch).

La FMB remercie chaleureusement les institutions et entreprises qui ont soutenu le stand Avenir-Bâtiment en 2022 :

- Les communes de Bernex, Céligny, Chancy, Confignon, Genthod, Grand-Saconnex, Lancy, Meinier.
- La Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI), la Fondation pour la Formation Professionnelle et Continue du Canton de Genève (FFPC), Gasser Ceramic, les Fustiers de Genève (HGC, Jérôme SA, Promatériau), la Société suisse des ingénieurs et des architectes – Section Genève (SIA), SIG, SUVA.



### Cité-métiers.ch, l'expo 2022 en chiffres :

- Du 22 au 27 novembre 2022
- 100'000 visiteurs (8'000 visiteurs de plus qu'en 2018)
- 30'000 élèves
- Surface d'exposition totale de 27'000 m<sup>2</sup>
- 200 exposants
- 400 métiers

### Le stand Avenir Bâtiment :

- 1'000 m<sup>2</sup>
- 25 métiers du bâtiment représentés

DIMENSIONS & PERSPECTIVES, le journal de la Fédération Genevoise des Métiers du Bâtiment, paraît 4 fois par an et est imprimé sur du papier recyclé.

Distribution : entreprises membres des associations professionnelles genevoises de la construction et de l'immobilier ; associations professionnelles et économiques genevoises, régionales et nationales ; pouvoirs publics (Confédération, Canton et Communes GE) ; partis politiques ; syndicats ; médias.

Responsable éditorial : Nicolas RUFENER • E-mail : [redaction@fmb-ge.ch](mailto:redaction@fmb-ge.ch)

FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION – Rampe du Pont-Rouge 4 – 1213 Petit-Lancy – [www.fmb-ge.ch](http://www.fmb-ge.ch)

Conception graphique : Agence Hémisphère • Impression et diffusion : Moléson Impressions.